

	Up ! Enhanced Management	Première édition
	15 Annexe 15.4 Plan comptable général français	http://www.up-comp.com contact@up-comp.com

<p>1432 Fluctuation des cours.</p> <p>144 Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif.</p> <p>145 Amortissements dérogatoires.</p> <p>146 Provisions spéciales de réévaluation.</p> <p>147 Plus-values réinvesties.</p> <p>148 Autres provisions réglementées.</p> <p>15 Provisions pour risques et charges.</p> <p>151 Provisions pour risques.</p> <p>1511 Provisions pour litiges.</p> <p>1512 Provisions pour garanties données aux clients.</p> <p>1513 Provisions pour pertes sur les marchés à terme.</p> <p>1514 Provisions pour amendes et pénalités.</p> <p>1515 Provisions pour pertes de change.</p> <p>1518 Autres provisions pour risques.</p> <p>153 Provisions pour pensions ou obligations similaires.</p> <p>155 Provisions pour impôts.</p> <p>156 Provisions pour renouvellement des immobilisations.</p> <p>157 Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices.</p> <p>1572 Provisions pour grosses réparations.</p> <p>158 Autres provisions pour charges.</p> <p>15812 Provisions pour charges sociales ou fiscales sur congés à payer.</p> <p>16 Emprunts et dettes assimilées.</p> <p>161 Emprunts obligataires convertibles.</p> <p>163 Autres emprunts obligataires.</p> <p>164 Emprunts auprès des établissements de crédit.</p> <p>165 Dépôts et cautionnements reçus.</p> <p>1651 Dépôts.</p> <p>1652 Cautionnements.</p> <p>166 Participation des salariés aux fruits de l'expansion.</p>	<p>1661 Comptes bloqués.</p> <p>1662 Fonds de participation.</p> <p>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières.</p> <p>1671 Emission de titres participatifs.</p> <p>1674 Avances conditionnées de l'Etat.</p> <p>1675 Emprunts participatifs.</p> <p>168 Autres emprunts et dettes assimilées.</p> <p>1681 Autres emprunts.</p> <p>1685 Rentes viagères capitalisées.</p> <p>1687 Autres dettes.</p> <p>1688 Intérêts courus.</p> <p>16881 Sur emprunts obligataires convertibles.</p> <p>16883 Sur autres emprunts obligataires.</p> <p>16884 Sur emprunts auprès des établissements de crédit.</p> <p>16885 Sur dépôts et cautionnements reçus.</p> <p>16886 Sur participation des salariés aux fruits de l'expansion.</p> <p>16887 Sur emprunts et dettes assorties de conditions particulières.</p> <p>16888 Sur autres emprunts et dettes assimilées.</p> <p>169 Primes de remboursement des obligations.</p> <p>17 Dettes rattachées à des participations.</p> <p>171 Dettes rattachées à des participations : groupe.</p> <p>172 Dettes rattachées à des participations : hors-groupe.</p> <p>178 Dettes rattachées à des sociétés en participation.</p> <p>1681 Principal.</p> <p>1682 Intérêts courus.</p> <p>18 Comptes de liaison des établissements et des sociétés en participation.</p> <p>181 Compte de liaison des établissements.</p> <p>186 Biens et prestations de service échangés entre les établissements : charges.</p> <p>187 Biens et prestations de services échangés entre les établissements : produits.</p> <p>188 Comptes de liaison des sociétés en participation.</p>
---	---

15.4.2 Comptes d'immobilisations

<p>20 Immobilisations incorporelles.</p> <p>201 Frais d'établissement.</p> <p>2011 Frais de constitution.</p> <p>2012 Frais de premier établissement.</p> <p>20121 Frais de prospection.</p> <p>20122 Frais de publicité.</p> <p>2013 Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses.</p> <p>203 Frais de recherche et de développement.</p> <p>205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires.</p> <p>206 Droit au bail.</p> <p>207 Fonds commercial.</p>	<p>208 Autres immobilisations incorporelles.</p> <p>21 Immobilisations corporelles.</p> <p>211 Terrains.</p> <p>2111 Terrains nus.</p> <p>2112 Terrains aménagés.</p> <p>2113 Sous-sols et sur-sols.</p> <p>2114 Terrains de gisement.</p> <p>21141 Carrières.</p> <p>2115 Terrains bâtis.</p> <p>21151 Ensembles immobiliers industriels.</p> <p>21152 Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux.</p> <p>21158 Autres ensembles immobiliers.</p> <p>211581 Affectés aux opérations professionnelles.</p> <p>211588 Affectés aux opérations non professionnelles.</p>
--	---